

Nombre de Membres

Membre en exercice	Présents	Votants
11	10	11

Date de convocation  
08 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le **12 février** à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le **8 février 2021**, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Vivianne WIRBEL, Maire.

**Présents** : Vivianne WIRBEL, Jean-Paul DENIS, Christophe MUNIER, Valérie ROYER, Jacky DIMNET, Damien SIMONNET, Clément ROLLOT, Cédric WALIGUNDA, Maria PAIVA, Claudine MACHAL.

**Absente avec procuration** : Mélanie GÉRARD à Cédric WALIGUNDA

**Secrétaire de séance** : Cédric WALIGUNDA

**Délibération n°20210212-DE-07**

**Objet : Affectation des résultats Budget principal**

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5) décide à l'unanimité :

- Après avoir approuvé le 12/02/2021, le compte administratif 2020 qui présente un **excédent de fonctionnement de 49 726,48 €** ;
- Constatant que **la section d'investissement** dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution globale de **- 17 582,84 €** et un solde de **restes à réaliser de 20 713,00 €** entraînant un besoin de financement s'élevant à **37 755,84 €** ;
- Vu les états des restes à réaliser du 31 décembre 2020 ;
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2020 ;
- Considérant que le budget de 2020 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 39 239,00 € ; Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- L'affectation en réserves (excédent de fonctionnement capitalisé - **compte 1068 -**), du montant nécessaire à la couverture du **besoin de financement de la section d'investissement** constaté à la clôture de l'exercice 2020 soit **37 755,84 €**,
- Le report du solde de **l'excédent, en section de fonctionnement**, à la ligne **R002 (Résultat de fonctionnement reporté)**, soit **11 970,64 €**.

Fait à Jussecourt-Minecourt, le 12 février 2021

Envoyé en préfecture le 18/02/2021  
Reçu en préfecture le 18/02/2021  
Affiché le  
ID : 051-215102906-20210212-20210212DE07-DE



Le maire,

WIRBEL Vivianne